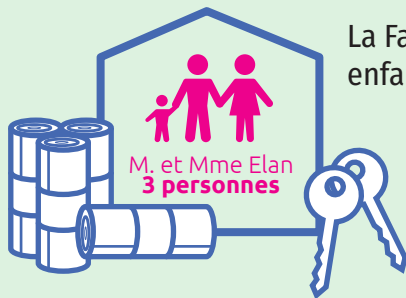


1.



La Famille Elan occupe le 42 rue de la Redevance avec leur enfant. Mais n'ont pas de possibilité de stocker un bac.

Ils sont dotés d'une clé et de 48 sacs.

2.



Ils apportent leurs sacs prépayés dans le container qui leur est affecté et qui est collecté à chaque passage.

Le bac est scanné et collecté s'il ne contient que des sacs prépayés.

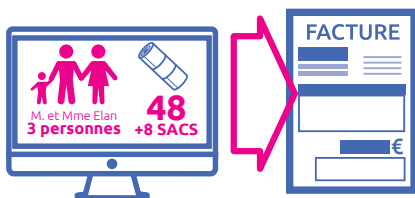
3.



Monsieur Elan a utilisé presque tous les sacs, il retourne en chercher 8 pour finir l'année.

Les sacs supplémentaires donnés sont notés dans son compte usager

4.



A la fin de l'année la dernière facture est éditée, la famille Elan la reçoit.

Ils sont facturés pour l'abonnement soit 48 sacs + 8 sacs supplémentaires.

RAPPEL À CONSERVER



Le bac collectif pour jeter vos sacs se situe:

Il s'agit du bac Vous trouverez ci-joint la clé de ce bac collectif uniquement.

Ces sacs sont à utiliser à partir du 1er janvier 2023.

Vous avez été doté d'un nombre de sacs correspondant à un foyer composé de personnes.

Si ce n'est pas la composition actuelle de votre foyer, merci de rappeler le service au numéro ci-dessous.



Infos et renseignements : SERVICE DÉCHETS

05 44 21 44 23 (non surtaxé)

du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h



Passage en REOMi

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES *incitative*



POURQUOI S'ENGAGER DANS LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Face à l'augmentation du coût des ordures ménagères et à notre totale volonté de respecter l'environnement, nous apportons des changements importants dans la gestion des déchets.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2023 chacun paiera en fonction de sa production de déchets. Ce système encourage chacun à agir sur sa production de déchets avec pour objectifs de :

- ✓ Moins produire d'ordures ménagères résiduelles (déchets qui ne se trient pas).
- ✓ Plus trier pour recycler et valoriser; le verre, le papier, le carton, les emballages plastiques, les métaux, les dépôts en déchèteries et le compostage...
- ✓ Mieux consommer en privilégiant des produits en vrac : moins d'emballages, moins de gaspillages...

La réussite de ce projet est commune. Elle dépend de chacun.

DES SACS PRÉPAYÉS POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS


Votre foyer n'a pu bénéficier d'un bac individuel*, des sacs prépayés sont à votre disposition !


*Les foyers concernés sont les logements collectifs, les foyers éloignés du point de collecte ou sans possibilité de stockage de bacs ainsi que les résidences secondaires ne pouvant sortir un bac.

Ma facture REOMi comprendra un **abonnement** et un nombre de sacs basés sur la composition de mon foyer. Le **volume** d'ordures ménagères compris à l'année est le même que pour les **bacs individuels**.

+ Les **sacs supplémentaires** permettent la collecte des éventuels déchets additionnels, leur prix couvre les coûts liés à leur collecte. Ils seront à retirer dans les locaux de la Communauté de Communes.

	Sacs inclus Rés. principales	Sacs inclus Rés. secondaires	Volume collecté à l'année		Volume du bac en litres	Volume collecté à l'année
1 personne	32	16	960l	+ Sacs supplémentaires	80	960l
2 à 3 personnes	48	24	1440l		120	1440l
4 personnes et +	96	48	2880l		240	2880l

 x 30 litres

 x 12 collectes

- ➔ Je mets mes **ordures ménagères** dans les **sacs rouges fournis** et je les dépose dans le **container sécurisé**.
- ➔ Je contacte la Communauté de Communes si **je perds ma clé** ou en cas de **déménagement**.
- ➔ Je vais chercher des **sacs supplémentaires** quand j'en ai besoin. Ils seront ajoutés à ma facture à la **fin de l'année**.